Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 013-211301049-20250702-DEC2025_141-CC

République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

PUBLIE LE 10/07/25

DECISION DU MAIRE N°DEC2025-141

MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE VICTOR HUGO

Nomenclature ACTES : 3 ;5

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,
VU la délégation n°20-07-08 du 23 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire, mise à jour par la délibération 2025-04-04 du 3 avril 2025,

Considérant **la nécessité de prendre une mission technique pour le projet de réhabilitation et l'extension de l'école Victor Hugo,**

Considérant la décision **DEC2023-121** du 04/09/2023 attribuant la mission technique pour le projet de réhabilitation et l'extension de l'école Victor Hugo à la Société **ALPES CONTROLES ;**

DECIDE

Article 1 :de signer **l'avenant n°1** avec ALPES CONTROLES, concernant des prestations complémentaires non prévus au marché initial ;

Montant HT de l'avenant n°1	2 000€ HT
Montant de la TVA	400€
Montant TTC de l'avenant n°1	**2 400€ TTC**

Montant HT du nouveau marché	36 540€ HT
Montant TTC du nouveau marché	**43 848€TTC**

ARTICLE 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

ARTICLE 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 02 juillet 2025
Le Maire,
Maxime MARCHAND
Pour le Maire empêché,
Marie-Laure WALTHER, 1ère Adjointe

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 013-211301049-20250702-DEC2025_141-CC

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 013-211301049-20250702-DEC2025_141-CC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS — EXE10

AVENANT N° 1 [1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Place des Droits de l'Homme
13 960 SAUSSET-LES-PINS

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ALPES CONTROLES
2390 route des milles
ZI la jalassiere 13510 EGUILLES
SIRET ;35181269800857

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mission de Contrôle Technique - Réhabilitation et extension de l'école Victor HUGO à SAUSSET LES PINS

- Date de la notification du marché public : 4 Septembre 2023
- Durée d'exécution du marché public : 40.mois
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 34540€
  - Montant TTC : 41448€

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 013-211301049-20250702-DEC2025_141-CC

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 013-211301049-20250702-DEC2025_141-CC

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Prestation complémentaire non prévu au marché initial

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2000€
- Montant TTC : 2400€
- % d'écart introduit par l'avenant : 5,5%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :20%
- Montant HT : 36540€
- Montant TTC :43848€

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 013-211301049-20250702-DEC2025_141-CC

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MARTY Gaëlle Responsable Agence Alpes Contrôles Aix-en-Provence	EGUILLES 01/07/2025	BUREAU ALPES CONTROLES PAYS D'AIX 2390 route des Milles ZA La Jalassière Lotissement Le Jalas - Immeuble Imowin 13510 EGUILLES aixenprovence@alpes-controles.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Sausset les pins le 24/06/25

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Mairie de SAUSSET-LES-PINS (B-du-Rh)

Le Maire Corinne Marchand

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 013-211301049-20250702-DEC2025_141-CC

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

01/07/2025 - 10h28

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 013-211301049-20250702-DEC2025_141-CC